



LES GAMMES H

SOLUTIONS DE PLACEMENT



DES SOLUTIONS DE PLACEMENT PERMETTANT DE PROFITER
DE L'ÉVOLUTION FAVORABLE DES MARCHÉS ACTIONS,
TOUT EN BÉNÉFICIANT D'UNE PROTECTION DU CAPITAL
EN CAS DE BAISSÉ À UN HORIZON DÉTERMINÉ.

LA LETTRE D'INFORMATION

MAI 2016



UNE PERFORMANCE LIÉE À UN INDICE REPRÉSENTATIF DE GRANDES SOCIÉTÉS

Les grands indices actions offrent une certaine visibilité et respectent une répartition géographique et sectorielle.

Le choix d'un Indice de référence écarte le risque dépendant d'une seule valeur ou d'un panier de quelques valeurs, dont seule la moins bonne performance serait prise en compte.

UNE PROTECTION DU CAPITAL TOTALE OU PARTIELLE, À L'ÉCHÉANCE

La protection du capital totale ou partielle à l'échéance dépend de l'évolution de l'Indice de référence.

Le risque de perte totale du capital peut se réaliser si l'Indice a une valeur nulle à l'échéance (ou en cas de défaut des établissements financiers Émetteurs).

UNE MISE EN CONCURRENCE DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Ce travail d'optimisation des offres permet, outre la maximisation des rémunérations annuelles potentielles, de diversifier le risque lié aux établissements financiers Émetteurs.

À l'instar des obligations, le souscripteur est en effet exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement des Émetteurs.





LES GAMMES H

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Spécialiste depuis 7 ans et leader Internet des solutions de placements structurés, Hedios propose ses Gammes H pour pouvoir bénéficier de rémunérations attractives liées à l'évolution favorable des indices boursiers, tout en assurant des garanties ou des protections conditionnelles (totales ou partielles) du capital à l'échéance.

Pourquoi les Gammes H ?

L'assurance-vie, placement préféré des français et premier support d'épargne à long terme, accuse une baisse constante des rendements de ses fonds en euros garantis.

Cette baisse structurelle des rendements des fonds en euros incite à s'intéresser aux unités de compte potentiellement plus rémunératrices, mais comportant des risques de perte en capital.

Historiquement, les unités de compte sont positionnées sur les marchés actions ou obligataires, ce qui suppose un minimum de connaissances et de temps pour le suivi. En outre, le timing est une notion essentielle puisque le seul scénario espéré est celui de la hausse.

C'est dans ce contexte que les Gammes H, unités de compte proposant des scénarios de remboursement gagnant prédéfinis et à dates connues, offrent une bonne visibilité et ne nécessitent pas de connaissance particulière des marchés, ni de gestion du timing.

Par ailleurs et contrairement aux marchés actions ou obligataires, les Gammes H assurent une garantie ou une protection conditionnelle totale ou partielle du capital au terme d'une durée maximum, fixée dès le départ.

Souvent méconnus des investisseurs particuliers, les placements structurés fournissent ainsi des solutions attractives qui viennent compléter les instruments financiers classiques.

Hedios propose ses Gammes H au sein de ses contrats d'assurance-vie en ligne. Outre un accès facilité 7j/7 24h/24 pour la souscription puis la gestion et le suivi de son contrat, le souscripteur bénéficie de frais extrêmement réduits par rapport aux réseaux traditionnels (tous les arbitrages gratuits, pas de droits d'entrée ni sur les contrats, ni sur les Gammes H).

Les Plus

- tirer parti de l'évolution favorable des marchés financiers en protégeant à terme, sous certaines conditions, le capital souscrit,
- bénéficier de configurations de marché non exploitables avec des solutions traditionnelles (par exemple bénéficier d'une rémunération importante, même en cas de stabilité de l'Indice),
- ne pas se soucier de la gestion : les différents scénarios de remboursement sont prévus à l'avance.

4 GAMMES POUR 4 COUPLES RÉMUNÉRATION / RISQUE

H PERFORMANCE

- Possibilités de remboursement avec rémunération très attractive.
- Protection du capital jusqu'à une limite à la baisse de 30 %, définie à l'avance (barrière de protection).
- En contrepartie, risque de perte en capital à l'échéance, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice, en cas de franchissement de la barrière de protection.

H RENDEMENT

- Possibilités de remboursement avec rémunération attractive.
- Protection du capital jusqu'à une limite à la baisse comprise entre 30 % et 40 %, définie à l'avance (barrière de protection).
- En contrepartie, risque de perte en capital à l'échéance, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice, en cas de franchissement de la barrière de protection.

H ABSOLU

- Possibilités de remboursement avec rémunération modérée.
- Protection du capital jusqu'à une limite à la baisse supérieure à 40 %, définie à l'avance (barrière de protection).
- En contrepartie, risque de perte en capital à l'échéance, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice, en cas de franchissement de la barrière de protection.

H CAPITAL

- Possibilités de remboursement avec rémunération limitée ou avec participation à la hausse de l'Indice (dividendes non réinvestis).
- Garantie à l'échéance de 90 % à 100 % du capital souscrit.
- En contrepartie, aucune garantie ni aucune protection du capital ne sont accordées en cours de vie (seulement à l'échéance).



UNE CLASSE D'ACTIFS À PART ENTIÈRE

Les caractéristiques propres aux Gammes H et leurs atouts en font une classe d'actifs à part entière.

Les Gammes H présentent en effet l'avantage de reposer sur des engagements contractuels de grandes banques émettrices sur des échéances et des rémunérations fixées dès le départ, avec des risques parfaitement identifiés, contrairement aux autres classes d'actifs dont la performance espérée repose généralement entre les mains de quelques gérants.

Leader sur le marché depuis 2009, Hedios a proposé plus d'une trentaine d'offres qui ont été progressivement souscrites par plusieurs milliers de ses clients, séduits dans la durée par ces supports dont la rémunération est fonction de l'évolution d'un indice action majeur européen.

Les placements sur les Gammes H doivent être réguliers en lissant les points d'entrée (comme dans le cadre d'un portefeuille actions), sachant qu'il faut garder à l'esprit que les marchés peuvent se retourner et que la durée de placement peut s'avérer plus longue sur certaines offres.

Sur 38 offres, 20 ont déjà été remboursées par anticipation. La plupart l'ont été dès la 1^{ère} année, compte tenu des fortes reprises des marchés actions entre 2009 et 2012. La baisse de 2011 a en revanche allongé la durée d'autres offres qui ont finalement été remboursées avec une plus grande rémunération (voir ci-après H Rendement 3 avec un gain de 40% dans la rubrique "Les remboursements").

Pour offrir différents profils de rémunération / risque, deux offres Gammes H sont simultanément en cours, la période de souscription de chacune des offres étant généralement limitée à quelques semaines.

38

SUPPORTS
DONT :

20

REMBOURSEMENTS
ANTICIPÉS GAGNANTS

18

TOUJOURS
EN COURS

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

+ 40 %*

H RENDEMENT 3, EN DÉCEMBRE 2014,
À L'ISSUE DE LA 4^{ÈME} ANNÉE AVEC
UN GAIN DE 40 % (10 % PAR AN).

+ 30 %*

H PERFORMANCE 6, EN JUIN 2015,
À L'ISSUE DE LA 2^{ÈME} ANNÉE AVEC
UN GAIN DE 30 % (15 % PAR AN).

+ 10 %*

H CAPITAL, EN AOÛT 2013,
À L'ISSUE DE LA 1^{ÈRE} ANNÉE AVEC
UN GAIN DE 10 % (10 % PAR AN).

H RENDEMENT 3

Lancement le 10 décembre 2010

LA PROMESSE

SI

la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] est positive ou nulle sur 2 ans, 4 ans ou 6 ans

ALORS

20 % de gain dès la deuxième année ou 40 % de gain dès la quatrième année ou 60 % de gain dès la sixième année

SINON, SI

l'indice Euro Stoxx 50[®] n'a pas baissé de plus de 40 % à la date du 8 décembre 2016

ALORS

le capital est intégralement remboursé

SINON

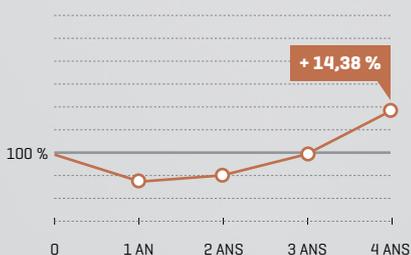
perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'indice Euro Stoxx 50[®]

8 DÉCEMBRE 2014

—
LE RÉSULTAT
QUATRE ANS APRÈS :
GAIN DE 40 %

COMPARATIF

GAIN / ÉVOLUTION DE L'INDICE



Évolution de l'indice EURO STOXX 50[®]
[en % du niveau initial]

H PERFORMANCE 6

Lancement le 28 juin 2013

LA PROMESSE

SI

la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieure ou égale à 20 % sur 2 ans, 4 ans, 6 ans ou 8 ans

ALORS

30 % de gain en année 2 ou 60 % de gain en année 4 ou 90 % de gain en année 6 ou 120 % de gain en année 8

SINON, SI

l'indice Euro Stoxx 50[®] n'a pas baissé de plus de 40 % à la date du 28 juin 2021

ALORS

le capital est intégralement remboursé

SINON

perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'indice Euro Stoxx 50[®]

29 JUIN 2015

—
LE RÉSULTAT
DEUX ANS APRÈS :
GAIN DE 30 %

COMPARATIF

GAIN / ÉVOLUTION DE L'INDICE



Évolution de l'indice EURO STOXX 50[®]
[en % du niveau initial]

H CAPITAL

Lancement le 31 août 2012

LA PROMESSE

SI

à une date de constatation annuelle, la performance mensuelle cumulée de l'indice Euro Stoxx 50[®] est supérieure ou égale à 10 % depuis l'origine

ALORS

remboursement anticipé avec un gain de 10 % par année écoulée

SINON, SI

la performance mensuelle cumulée de l'indice Euro Stoxx 50[®] est positive à la date d'échéance du 27 août 2020

ALORS

gain égal à la performance mensuelle cumulée de l'Indice

SINON

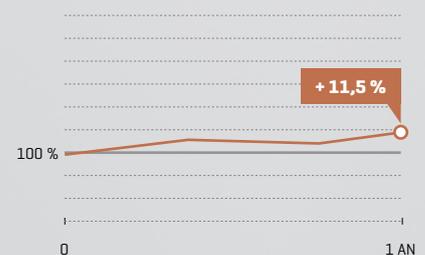
le capital est intégralement remboursé même en cas de performance mensuelle cumulée négative de l'Indice depuis l'origine

31 AOÛT 2013

—
LE RÉSULTAT
UN AN APRÈS :
GAIN DE 10 %

COMPARATIF

GAIN / ÉVOLUTION DE L'INDICE



Évolution de l'indice EURO STOXX 50[®]
[en % du niveau initial]

L'OFFRE RÉCEMMENT CLÔTURÉE

Les offres des Gammes H ne peuvent être souscrites que sur des périodes déterminées, en général pendant 6 semaines. Après la date limite, il n'est plus possible de souscrire et il faut attendre la prochaine offre qui peut avoir un profil rendement/risque différent.

CLÔTURÉE

H RENDEMENT 23

— OFFRE CLÔTURÉE DEPUIS LE 15 DÉCEMBRE 2015 —



Une possibilité de remboursement automatique anticipé du capital investi tous les ans avec un gain plafonné potentiel de 10 % par année écoulée (Taux de Rendement Actuariel Brut maximum de 9,78 %⁽¹⁾)

Dès que la performance⁽²⁾ de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 ("l'Indice") est supérieure ou égale à 6 % à une date d'évaluation.

Le souscripteur s'expose à une perte en capital à l'échéance, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice

Si l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 baisse⁽²⁾ de plus de 30 % à la date d'évaluation finale⁽³⁾.

Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽¹⁾ à l'échéance

Si, au terme de l'année 10, l'Indice ne baisse pas de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽⁴⁾.

DURÉE	OBJECTIF DE GAIN PAR AN	SOUSCRIPTION
1 à 10 ans	10 %	CLÔTURÉE

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 "l'Indice".

Le remboursement de H Rendement 23 est conditionné à l'évolution de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, dividendes non réinvestis alors que l'Indice est composé de 30 sociétés retenues notamment pour le niveau de rendement élevé de leur dividende. En effet, le porteur de H Rendement 23 ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice alors qu'ils peuvent représenter une part importante de l'éventuelle performance du panel d'actions le composant (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant).

En cas de forte baisse⁽²⁾ de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 30 %, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas de baisse⁽²⁾ de l'Indice jusqu'à - 30 % à l'échéance, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions.

Le terme "capital investi" utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale de H Rendement 23, soit 1.000 €.

Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Si par exemple ce produit est acquis dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, les gains potentiels seront impactés par les frais de gestion sur les unités de compte du contrat.

Ces remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de Société Générale.

L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du placement par l'investisseur jusqu'à la date d'échéance.

(1) Hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). Ces remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Par rapport à son niveau initial correspondant à son cours de clôture arrêté au 15 décembre 2015.

(3) Cours de clôture de l'Indice du 15 décembre 2025.

(4) Cours de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale du 15 décembre 2015.

L'OFFRE OUVERTE À LA SOUSCRIPTION

H RENDEMENT 25

— DU 15 DÉCEMBRE 2015 AU 19 FÉVRIER 2016 —

Une possibilité de remboursement automatique anticipé du capital investi tous les 2 ans avec un gain⁽¹⁾ plafonné potentiel de 10 % par année écoulée (Taux de Rendement Actuariel Brut maximum de 9,41 %⁽¹⁾)

dès que la performance⁽²⁾ de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 ("l'Indice") est supérieure ou égale à 5 % à une date d'évaluation.

Le souscripteur s'expose à une perte en capital à l'échéance, égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice si l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 baisse⁽²⁾ de plus de 30 % à la date d'évaluation finale⁽³⁾.

Un remboursement de l'intégralité du capital investi⁽¹⁾ à l'échéance

Si, au terme de l'année 10, l'Indice ne baisse pas de plus de 30 % par rapport à son niveau initial⁽⁴⁾.

DURÉE	OBJECTIF DE GAIN PAR AN	SOUSCRIPTION
2 à 10 ans	10 %	du 15/12/2015 au 19/02/2016

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à la performance positive ou négative de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30 "l'Indice".

Le remboursement de H Rendement 25 est conditionné à l'évolution de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, dividendes non réinvestis alors que l'Indice est composé de 30 sociétés retenues notamment pour le niveau de rendement élevé de leur dividende. Toutefois, le porteur de H Rendement 25 ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice alors qu'ils peuvent représenter une part importante de l'éventuelle performance du panel d'actions le composant (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant).

En cas de forte baisse⁽²⁾ de l'Indice à l'échéance du produit au-delà de 30 %, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas de baisse⁽²⁾ de l'Indice jusqu'à - 30 % à l'échéance, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions.

Le terme "capital investi" utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale de H Rendement 25, soit 1.000 €.

Tous les remboursements présentés ici sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Si par exemple ce produit est acquis dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, les gains potentiels seront impactés par les frais de gestion sur les unités de compte du contrat.

Ces remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de Société Générale.

L'application de la formule de remboursement est conditionnée par la détention du placement par l'investisseur jusqu'à la date d'échéance.

(1) Hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). Ces remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Par rapport à son niveau initial correspondant à son cours de clôture arrêté au 26 février 2016.

(3) Cours de clôture de l'Indice du 26 février 2026.

(4) Cours de clôture de l'Indice à la date de constatation initiale du 26 février 2016.



Pour en savoir plus,
rendez vous sur :
www.hedios-life.com

LE TABLEAU DE BORD

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

	SUPPORT	ÉMETTEUR	LANCEMENT	OBJECTIF DE RÉMUNÉRATION ANNUELLE	SITUATION	PERFORMANCE (COUPONS INCLUS)
RENDEMENT	H Rendement 1	Société Générale	mai 2009	10 %	remboursé fin d'année 1	+ 10,00 %
	H Rendement 2	Crédit Agricole	juillet 2010	10 %	remboursé fin d'année 4	+ 40,00 %
	H Rendement 3	Crédit Agricole	décembre 2010	10 %	remboursé fin d'année 4	+ 40,00 %
	H Rendement 4	Crédit Agricole	mars 2011	7 %	en cours	+ 46,74 %
	H Rendement 5	Crédit Agricole	juin 2011	10 %	remboursé fin d'année 4	+ 40,00 %
	H Rendement 6	Crédit Agricole	décembre 2011	12,50 %	remboursé fin d'année 2	+ 25,00 %
	H Rendement 7	Société Générale	avril 2012	11 %	remboursé fin d'année 1	+ 11,00 %
	H Rendement 8	Société Générale	décembre 2012	7 %	remboursé fin d'année 1	+ 7,00 %
	H Rendement 9	Commerzbank	juillet 2013	10 %	remboursé fin d'année 2	+ 20,00 %
	H Rendement 10	Société Générale	novembre 2013	7 %	remboursé fin d'année 1	+ 7,00 %
	H Rendement 11	CFCMNE	février 2014	7,50 %	en cours	+ 8,13 %
	H Rendement 12	BNP Paribas	avril 2014	7,50 %	en cours	+ 6,48 %
	H Rendement 13	Société Générale	juin 2014	8 %	remboursé fin d'année 1	+ 8,00 %
	H Rendement 14	CFCMNE	juin 2014	8 %	remboursé fin d'année 1	+ 8,00 %
	H Rendement 15	Société Générale	octobre 2014	10 %	remboursé fin d'année 1	+ 10,00 %
	H Rendement 16	CFCMNE	novembre 2014	10 %	remboursé fin d'année 1	+ 10,00 %
	H Rendement 17	BNP Paribas	janvier 2015	8 %	en cours	- 0,64 %
	H Rendement 18	CFCMNE	février 2015	8 %	en cours	- 6,52 %
	H Rendement 19	CFCMNE	mai 2015	6,20 %	en cours	- 6,51 %
	H Rendement 20	Natixis	juillet 2015	6,70 %	en cours	- 14,43 %
	H Rendement 21	CFCMNE	septembre 2015	9 %	en cours	- 2,96 %
	H Rendement 22	Société Générale	septembre 2015	9 %	en cours	- 1,20 %
	H Rendement 23	CFCMNE	décembre 2015	10 %	en cours	-
	H Rendement 24	CFCMNE	novembre 2015	10 %	en cours	-
	H Rendement 25	Société Générale	février 2016	10 %	en cours	-

PERFORMANCE	H Performance 1	Société Générale	août 2009	12,50 %	remboursé fin d'année 1	+ 12,50 %
	H Performance 2	Rabobank	décembre 2009	11 %	en cours	+ 20,50 %
	H Performance 3	Rabobank	avril 2010	11 %	remboursé fin d'année 1	+ 11,00 %
	H Performance 4	Natixis	septembre 2011	10 %	remboursé fin d'année 1	+ 10,00 %
	H Performance 5	BNP Paribas	avril 2013	15 %	remboursé fin d'année 2	+ 30,00 %
	H Performance 6	BNP Paribas	juin 2013	15 %	remboursé fin d'année 2	+ 30,00 %
	H Performance 7	Commerzbank	septembre 2013	9 %	remboursé fin d'année 1	+ 9,00 %
	H Performance 8	Commerzbank	janvier 2014	n/a	en cours	+ 7,42 %
	H Performance 9	BNP Paribas	avril 2015	8 %	en cours	- 13,55 %

CAPITAL	H Capital	Société Générale	août 2012	10 %	remboursé fin d'année 1	+ 10,00 %
	H Capital 2				en préparation	

L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

LA VALEUR DE VOS PLACEMENTS PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

REMBOURSEMENTS POTENTIELS

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

- 27 février 2016 H Rendement 18 + 8 %
- 29 février 2016 H Rendement 11 + 15 %
- 18 avril 2016 H Rendement 12 + 15 %
- 27 avril 2016 H Performance 9 + 8 %
- 27 mai 2016 H Rendement 19 + 6,20 %

OFFRE	LANCEMENT	PROCHAINE DATE DE REMBOURSEMENT POSSIBLE	NIVEAU DE DÉPART DE L'INDICE	NIVEAU DE L'INDICE AU 30/12/2015	NIVEAU DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE	GAIN EN CAS DE REMBOURSEMENT EN 2016
H Rendement 18	27/02 2015	27/02 2016	1.987 (EURO STOXX® Select Dividend 30)	1.853	2.086	+ 8 %
H Rendement 11	28/02 2014	29/02 2016	3.149 (EURO STOXX® 50)	3.288	3.149	+ 15 %
H Rendement 12	16/04 2014	18/04 2016	3.139 (EURO STOXX® 50)	3.288	3.139	+ 15 %
H Performance 9	27/04 2015	27/04 2016	2.027 (EURO STOXX® Select Dividend 30)	1.853	2.027	+ 8 %
H Rendement 19	27/05 2015	27/05 2016	1.952 (EURO STOXX® Select Dividend 30)	1.853	1.952	+ 6,20 %

LA BAISSÉ DES FONDS EN EUROS

L'utilisation des Gammes H dans la gestion d'un portefeuille

Les placements garantis ont suivi la baisse des taux. Ils ne rapportent quasiment plus rien aujourd'hui.

L'assurance-vie n'y a pas échappé même si les fonds en euros demeurent généralement plus intéressants que les livrets bancaires.

Peu d'observateurs anticipent un rebond de ceux-ci à court et moyen terme.

Les assureurs recherchent des solutions pour dynamiser la performance de leurs fonds en euros garantis en capital sans prendre trop de risques.

Certains de ces fonds en euros se positionnent, pour une partie plus ou moins importante, sur de l'immobilier d'entreprises, sur des actions et également sur des solutions de placements structurés comme les Gammes H.

Les particuliers peuvent avoir la même logique pour la gestion de leurs portefeuilles, à savoir chercher à améliorer la rémunération de leur épargne sans prendre de risque important de perte en capital.

EXEMPLE

Pour un contrat d'assurance-vie souscrit à
70 % sur le fonds en euros (hypothèse d'un rendement moyen de 2,50 % par an) et
30 % sur H Rendement 25 :

1

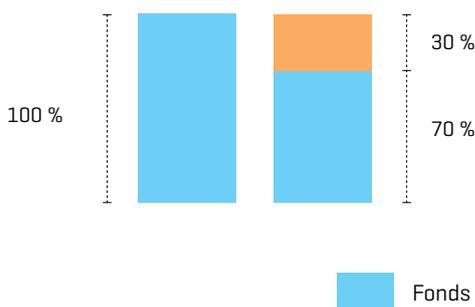
Cas favorable : remboursement automatique anticipé en année 2

- 30 % de H Rendement 25 remboursés en année 2 avec une rémunération de 20 % = + 5,57 %*
- 70 % de fonds en euros qui rapportent 2,50 % par an pendant 2 ans = + 3,54 %

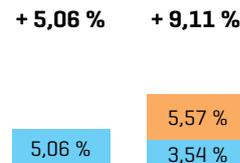
La rémunération totale est de + 9,11 %, contre + 5,06 % pour un placement à 100 % sur le fonds en euros, soit une surperformance de 80 %.

COMPARATIF ENTRE UN PLACEMENT 100 % EN FONDS EN EUROS ET UN PLACEMENT À 70 % EN FONDS EN EUROS ET À 30 % SUR H RENDEMENT 25, REMBOURSÉ PAR ANTICIPATION EN ANNÉE 2

COMPOSITION DES PORTEFEUILLES



COMPARATIF DES RÉMUNÉRATIONS



* Rémunération de 20 % bruts diminués des frais mensuels de gestion de 0,05 % sur un contrat d'assurance-vie sans frais sur les versements ni sur les arbitrages.

2

Cas défavorable : pas de remboursement automatique anticipé et baisse de l'Indice de 50 % au terme des 10 ans

- 30 % de H Rendement 25 remboursés au bout de 10 ans avec une perte de 50 % = - 15,87 %*
- 70 % de fonds en euros qui rapportent 2,50 %/an pendant 10 ans = + 19,61 %

La rémunération totale est de + 3,74 %, le capital a été préservé.

* Perte de 50 % bruts augmentés des frais mensuels de gestion de 0,05 % sur un contrat d'assurance-vie sans frais sur les versements ni sur les arbitrages.

Ces données sont fournies à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.

Ces calculs sont hors prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Les remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou de l'Assureur.

FOCUS

SUR LA GAMME "H RENDEMENT"

Concernant la Gamme H Rendement, 3 grands principes sont à retenir :

1. Une possibilité de remboursement automatique anticipé à des dates fixées à l'avance

Avant même son lancement, H Rendement prévoit des dates fixes de constatation du niveau de l'Indice sur lequel il est basé (EURO STOXX® 50, EURO STOXX® Select Dividend 30, MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement). Généralement, les constatations se font tous les ans ou tous les 2 ans, pour comparer le niveau de l'Indice par rapport à son "niveau de rappel gagnant" (déterminé avant toute souscription). Ce niveau de rappel gagnant est souvent fixé au même niveau que le niveau de départ constaté lors du lancement de H Rendement.

Si l'Indice est au-dessus du niveau de rappel gagnant, H Rendement s'arrête automatiquement et le capital souscrit est remboursé, augmenté de la rémunération qui est également fixée avant toute souscription. Le souscripteur peut ainsi être remboursé et bénéficier d'une rémunération si l'Indice est seulement à son niveau de départ au bout de 1 an, 2 ans, 3 ans...

H Rendement a une durée maximum, généralement de 8 à 10 ans. Si, à la fin de chaque année, l'Indice se situe au-dessous de son niveau de départ, H Rendement va à son terme et sera dénoué. C'est le niveau final de l'Indice qui fixe la règle de remboursement. H Rendement ne peut en aucun cas aller au-delà de son terme fixé à l'avance.

À noter : la valeur liquidative de H Rendement est calculée quotidiennement en cas de besoin impératif de récupérer tout ou partie du capital souscrit.

Le gain est limité à la rémunération annuelle fixée à l'avance : c'est une contrepartie à avoir à la fois une rémunération annuelle même si l'Indice ne progresse pas et une protection du capital au terme. Si la rémunération annuelle a été fixée à 10 % alors que l'Indice a progressé de 20 % dès la 1^{ère} année, alors la rémunération annuelle est plafonnée à 10 %. Le souscripteur ne participe donc pas à la hausse du marché au-delà de la rémunération annuelle fixée dès le départ.

2. Une protection du capital souscrit

Les Gammes H se distinguent des actions ou des obligations par leur protection en capital. H Rendement définit une barrière de protection à une durée prédéterminée, par exemple une protection jusqu'à une baisse de 40 % de l'Indice de référence au terme d'une durée de 8 ans. Dans l'hypothèse où H Rendement n'aurait pas été remboursé automatiquement et où, au terme des 8 ans, l'Indice n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport au niveau de départ, le capital souscrit est totalement remboursé (hors frais liés au support d'investissement).

3. Un risque de perte en capital

Malgré la protection, il existe bien un risque de perte. Cette perte peut se matérialiser au terme de H Rendement s'il n'y a pas eu de remboursement automatique anticipé et si l'Indice de référence franchit la barrière de protection. Ainsi, une baisse de l'Indice plus importante que la barrière de protection annule la protection elle-même. Dans ce cas, le souscripteur subit la totalité de la perte, comme s'il avait tout simplement détenu les valeurs constituant l'Indice. Par exemple, avec une barrière de protection de 40 %, le souscripteur subit une perte de 55 % si l'Indice baisse au terme de 55 %.

LES TERMES À RETENIR	
Sous-jacent	Indice dont l'évolution sert de référence à H Rendement pour déterminer le niveau de rappel gagnant et la barrière de protection.
Durée	<p>Il s'agit de la durée maximale de H Rendement, sachant qu'il y a des possibilités annuelles ou tous les 2 ans de remboursement automatique anticipé et donc d'arrêt de H Rendement (en fonction de l'évolution de l'Indice de référence). Arrivé à cette durée maximale, le placement s'arrête et le remboursement se fait selon les règles fixées à l'avance. Il n'y a pas de possibilité de garder H Rendement au-delà de cette date (contrairement à des actions qui auraient évolué défavorablement et dans l'attente d'un retour à meilleure fortune).</p> <p>À retenir : H Rendement peut être cédé à tout moment (placement "liquide"), en fonction des conditions de marché.</p>
Niveau de rappel gagnant	Niveau de l'Indice de référence qui est prédéterminé et qui, à dates fixes, déclenche le remboursement automatique anticipé si l'Indice se situe à ce niveau ou au-dessus.
Barrière de protection	Barrière au-dessous de laquelle la protection en capital ne joue plus. Exemple pour une barrière fixée à - 40 % : si H Rendement va à son terme et si l'Indice de référence n'a pas baissé de plus de 40 %, alors le capital souscrit est intégralement remboursé (hors frais liés au support d'investissement). Dans le cas contraire, la protection est désactivée et la perte subie est égale à la totalité de la baisse de l'Indice.
Rémunération annuelle	Rémunération versée par année écoulée lorsque H Rendement est remboursé de façon anticipée ou au terme si le niveau de l'Indice de référence est au-dessus du niveau de rappel gagnant. Si par exemple la rémunération annuelle est de 10 % et que H Rendement est remboursé au bout de la 4 ^{ème} année, le souscripteur récupère son capital souscrit augmenté de 40 %, correspondant à 4 fois 10 %.

LE POINT TECHNIQUE

POUR ALLER PLUS LOIN

Comment les placements structurés sont-ils élaborés ?

Qui est la contrepartie ?

La contrepartie est la banque émettrice qui engage ses fonds propres pour garantir les règles de remboursement prévues contractuellement dès le départ, même si elle est perdante.

Ces offres sont construites à partir d'une composante obligataire et d'une composante à base d'options. L'établissement financier ne prend pas de position inverse à celle du souscripteur mais une position pour le souscripteur, comme s'il lui achetait une action cotée sur les marchés financiers en prenant ses commissions de transaction (c'est précisément pour réduire leurs commissions que Hedios met les établissements financiers en compétition).

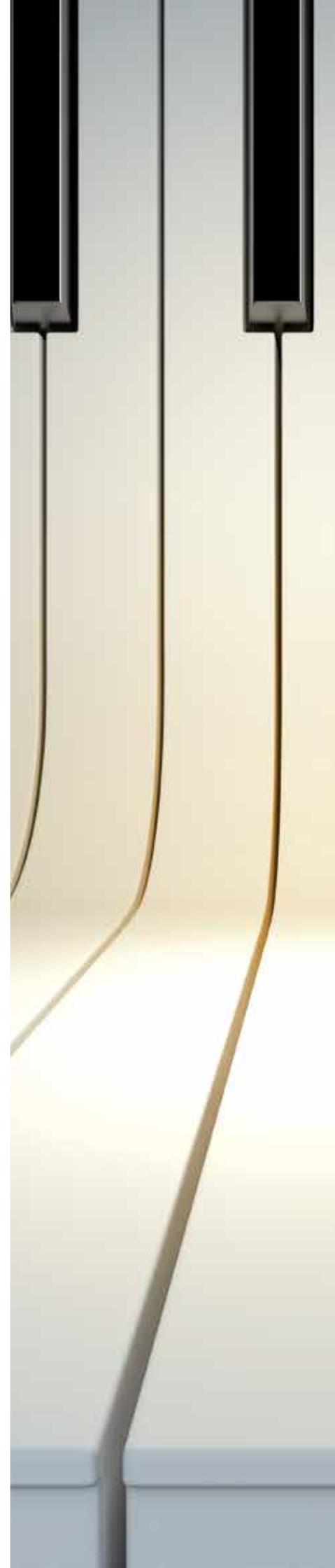
Quelles sont les composantes des placements structurés ?

Ces offres sont construites à partir d'une composante obligataire qui a pour rôle d'assurer la garantie du capital au terme et d'une composante à base d'options qui est le moteur de performance, c'est-à-dire qui va permettre le paiement de rémunérations annuelles fixées à l'avance ou une indexation sur la performance de l'Indice, par exemple de l'indice EURO STOXX® 50 représentatif des principales actions de la zone euro.

La valeur de l'obligation varie en fonction des taux d'intérêt et du risque de défaut de l'Émetteur. Plus les taux sont élevés et plus les rémunérations liées à l'obligation permettront de souscrire des options et donc d'obtenir de meilleures rémunérations annuelles ou d'avoir une meilleure indexation à la performance de l'Indice.

Quel rapport avec la "volatilité" ?

La volatilité est fréquemment évoquée concernant les placements financiers. Il s'agit d'une mesure statistique de variation des marchés financiers, sachant que le prix des options dépend en grande partie de ce paramètre.



À quoi servent les options ?

Les options sont le moteur de performance des placements structurés. Moins la partie obligataire est onéreuse dans la conception d'un placement structuré et plus l'Émetteur peut souscrire des options qui délivreront soit des rémunérations plus élevées, soit une indexation à la performance plus élevée.

Pourquoi les offres à "capital garanti" sont-elles rares ?

L'offre à capital garanti est celle qui permet d'avoir une garantie de 90 % à 100 % du capital souscrit au terme d'une durée déterminée (traditionnellement 8 ou 10 ans) avec une rémunération fixe ou une indexation sur la performance d'un indice action (EURO STOXX® 50 par exemple). Il n'y a généralement pas de remboursement anticipé possible et la garantie totale du capital n'est valable qu'au terme.

Dans ce cas, des taux d'intérêt élevés permettent de dégager des ressources pour souscrire davantage d'options. Si la volatilité est basse, il est possible de souscrire davantage d'options qui permettent de participer à la performance haussière.

Les niveaux de taux actuels ne permettent pas de proposer ce type d'offres avec une indexation à la performance suffisamment attractive.

Qu'est-ce qu'une offre à "capital protégé" ?

La plupart des offres sont actuellement orientées vers une protection du capital à l'échéance jusqu'à un certain niveau de baisse de l'Indice (20 %, 30 %, 40 %, 50 % ou encore 60 %). Au-delà, le souscripteur subira au terme la totalité de la baisse de l'Indice.

Quelle est la tendance actuelle pour les placements structurés ?

La situation actuelle se caractérise par des taux bas et une volatilité basse. Les offres à capital totalement garanti ne sont pas suffisamment attractives et le niveau des rémunérations pour de telles offres a sensiblement baissé.

Il était encore possible de proposer en 2012 des offres avec des rémunérations annuelles de 11 à 13 %, des remboursements anticipés possibles tous les ans si l'Indice est stable et une protection du capital au terme jusqu'à - 40 %. Aujourd'hui, les offres proposées sont sur des bases de rémunérations annuelles de 7 à 10 % avec une protection du capital au terme jusqu'à 50 % de baisse de l'Indice.

LA PRESSE EN PARLE



Les Echos.fr

28 juillet 2015

UNE OBLIGATION À FORMULE TRÈS RÉMUNÉRATRICE DE HEDIOS PATRIMOINE

Hedios Patrimoine commercialise jusqu'au 15 septembre H Rendement 22 (code ISIN : FR0012759561), instrument financier au nominal de 1.000 € assimilable à une obligation d'une durée de vie maximale de dix ans dont la performance dépend de celle de l'indice EURO STOXX® Select Dividend 30. Un remboursement anticipé a lieu tous les 2 ans si l'Indice a gagné au moins 5 % par rapport à ce niveau de départ, avec, à la clé, une rémunération annuelle de 9 % (soit 18 % au bout de 2 ans, 36 % en année 4, 54 % en année 6 et 72 % en année 8). Sinon, au terme des dix ans, l'épargnant recevra un gain de 90 % dans l'hypothèse d'une hausse d'au moins 5 % de l'Indice. Pour un résultat compris entre - 40 % et + 5 %, le capital sera remboursé. Enfin, avec un recul supérieur à 40 %, une perte similaire sera constatée.

L'avis d'Investir

Nous conseillons cette obligation non comme substitut à un placement en actions de la zone euro, car un bon fonds d'actions spécialisées devrait obtenir de meilleures performances tout en étant bien plus liquide, mais comme source de diversification dans un portefeuille obligataire. En effet, le couple rendement/risque en sera nettement amélioré, en raison d'une rémunération supérieure à celle de quasiment toutes les obligations, d'une part, et d'un comportement indépendant de celui des taux d'intérêt, d'autre part. Quant au risque de perte, il est très faible, car il faudrait non seulement qu'aucune progression de plus de 5 % n'ait été constatée au bout de 2, 4, 6 et 8 ans, mais aussi que le niveau terminal se situe à un niveau de krach.

Rubrique "INFOS & CONSEILS SICAV-FCP" - Pascal Estève

29 juillet 2014

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE HEDIOS LIFE DE HEDIOS PATRIMOINE / SURAVENIR : UN FORT ATTRAIT TARIFAIRE

Distribué depuis 2012 par Hedios Patrimoine, une structure proposant en ligne des produits d'épargne, ce contrat s'ouvre à partir de 1.000 €. Son attrait tarifaire est fort : absence de frais sur versements et coût de la gestion limité à 0,60 % par an, y compris sur les fonds risqués. Les arbitrages sont gratuits. Le contrat comporte plus de 500 supports d'investissement, dont beaucoup sont de qualité. La gestion peut être déléguée à partir de 10.000 euros, et pour 0,25 % par an.

Performances attractives

Comme la plupart des contrats garantis par Suravenir, Hedios Life comprend deux fonds en euros, aux performances attractives. En 2013, le fonds historique a rapporté 3,45%. Le second, créé en 2012 avec une gestion opportuniste, a progressé de 4,05 % l'an dernier.

Extrait de l'article "Fonds en euros - Stop aux taux de misère" - François Anglade

9 octobre 2015

LES FONDS STRUCTURÉS LES PLUS RENTABLES



Extrait de l'article "Les fonds structurés les plus rentables" - Laurence Delain

AVERTISSEMENTS

Avant tout placement sur ce type d'instruments financiers (ci-après les "Titres"), les souscripteurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de perte en capital

Les Titres présentent, le cas échéant, un risque de perte en capital. La valeur de remboursement des Titres peut donc, le cas échéant, être inférieure au montant du placement initial.

Dans le pire des scénarios et sur certains Titres, les souscripteurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur placement.

Risque de crédit

En acquérant les Titres, le souscripteur prend un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur et du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant souscrit.

Risque de marché

Les Titres peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant souscrit.

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité des Titres, voire même rendre les Titres totalement illiquides, ce qui peut rendre impossible la vente des Titres et entraîner la perte totale ou partielle du montant souscrit.

Performances sur la base de performances brutes

Les rémunérations annuelles éventuelles peuvent être réduites par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par le souscripteur et relatif au support souscrit.

Les Titres font l'objet de Conditions Définitives d'Émission, se rattachant à un prospectus de base. Il est recommandé aux souscripteurs de se reporter à la rubrique "facteurs de risques" du prospectus des Titres et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout placement sur les Titres.

Avertissement en cas de souscription dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation (support en Unités de Compte)

Les Titres peuvent être proposés comme actif représentatif d'une Unité de Compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Au-delà des caractéristiques des Titres, il faut prendre en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels les Titres peuvent être proposés.

Les assureurs ne s'engagent que sur le nombre d'Unités de Compte et non sur leur valeur, qu'ils ne garantissent pas.

La valeur des Titres pris en compte pour la conversion en nombre d'Unités de Compte est la valeur d'émission des Titres. En cas de

dénouement du contrat par décès de l'assuré, ou de sortie du support (rachat ou arbitrage) avant l'échéance des Titres, la valorisation dépendra des paramètres du marché. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) à celle résultant de l'application à l'échéance de la formule prévue, et pourrait occasionner une perte en capital non mesurable *a priori*. Pour plus de précisions, il faut se reporter aux documents contractuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) (ajustement ou substitution - remboursement anticipé des Titres)

Afin de prendre en compte les conséquences sur les Titres de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) des Titres, la documentation relative aux Titres prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé des Titres. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur les Titres.

Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre des Titres est garanti par le Garant. En conséquence, le souscripteur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers

Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne intéressée est tenue d'informer les souscripteurs potentiels des Titres de toute rémunération ou commission que l'Émetteur paye à ou reçoit de cette personne intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Avertissement relatif aux Indices sous-jacents ainsi que leurs marques qui sont la propriété intellectuelle de leurs détenteurs et/ou leurs concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences.

Les propriétaires et/ou les concédants des marques ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur leurs Indices et déclinent toute responsabilité liée au négoce des Titres ou services basés sur ces Indices.

Données de marché

Les éléments relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

LES PERFORMANCES INDIQUÉES DANS CE DOCUMENT SONT DES PERFORMANCES PASSÉES ET NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES FUTURES.



HEDIOS
GESTION PRIVÉE

Hedios Patrimoine - SA au capital de 1.011.724 € - 7 rue de la Bourse 75002 Paris
R.C.S. Paris N° 482 647 096 - ORIAS 07 005 142 - Conseiller en Investissements Financiers
Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine.